

ARRETE N°18/2025

RÈGLEMENTANT TEMPORAIREMENT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT SUR LES VOIES PUBLIQUES EMPRUNTÉES POUR LA COURSE PEDESTRE « SAINT-GERM'NATURE » LE DIMANCHE 29 JUIN 2025

-----ooOoo-----

Le Maire de la Commune de Saint-Germain-Laval,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'Article L 2213-1 et L 2213-2,
VU le Code de la Route, notamment les articles R.411-30 et R.411-31 modifiés,
VU la demande présentée par l'Association « Vivre à Saint-Germain-Laval » à l'occasion de la course
intitulée « La Saint-Germ'Nature » devant se dérouler le Dimanche 29 Juin 2025,

Considérant que l'organisation de cette épreuve peut présenter des risques à l'égard des participants, du public et des riverains ;

Considérant la nécessité d'édicter une réglementation particulière et provisoire de la circulation et du stationnement sur le parcours de l'épreuve, afin de prévenir ces risques ;

- ARRÊTE -

Article 1 : Il convient, pour la sécurité et le bon déroulement de l'épreuve intitulée « La Saint-Germ'Nature », de réglementer la circulation et le stationnement comme suit :

Le Dimanche 29 Juin 2025, la circulation et le stationnement seront modifiés de 8h00 à 15h00 dans les rues désignées dans la liste jointe.

Article 2 : Pendant la durée de modification, la circulation pourra s'effectuer, avec l'autorisation des signaleurs, dans le sens de la course.

Article 3 : La signalisation d'interdiction et de déviation sera mise en place et entretenue par l'organisateur et les signaleurs afin de rappeler ces prescriptions temporaires.

Article 4 : La circulation se fera au pas ou sur demi-chaussée avec priorité aux participants sur le circuit emprunté par la course pedestre.

Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à Madame la Sous-Préfète de Provins.

Article 6 : Notification du présent arrêté sera faite à :

- Madame le Commissaire de Police de Montereau,
- Monsieur le Commandant de la Caserne de Pompiers de Montereau,
- Monsieur le Directeur de l'Agence Routière Territoriale de Provins,
- Monsieur le responsable des Services Techniques de Saint-Germain-Laval,
- Monsieur le Président de l'Association « Vivre à Saint-Germain-Laval »,

Un exemplaire du présent arrêté sera affiché et publié dans la Commune de Saint-Germain-Laval.

Saint-Germain-Laval, le 25 Avril 2025



Le Maire,

Olivier MARTIN

La Saint-Germ' Nature – 29 juin 2025 - Voies empruntées pour le parcours

AD = A Droite / AG = A Gauche / TTD = Tout Droit

- **Départ** : Stade de Pontville
- AG sortie du stade
- AD >>> Bords de Seine
- TTD >>> Sentier des Prés de Seine
- AD >>> Chemin avec Allée de Platanes
- AD >>> Chemin Platanes
- AD >>> Allée du Parc
- AG >>> Avenue Ancienne Eglise
- TTD >>> Traversée du carrefour CD 403 >>> **SECURISATION 1**
- TTD >>> Rue des Cyprès
- AD >>> Rue des Peupliers
- TTD >>> Traversée carrefour Rue des Peupliers / Rue des Lilas / Rue des Tilleuls
- TTD >>> Entrée dans bois de Courbeton
- AD >>> Chemin piétonnier résidence Vauban
- AG >>> Rue de la Fontaine Froide
- TTD >>> Place Jean Jaurès (Gardeloup) >>> **RAVITAILLEMENT 1**
- AG >>> Rue Jean Jaurès
- TTD >>> Rue Jean Jaurès
- TTD >>> Traversée carrefour Rue du Château de Bicêtre / Rue Merlange Prolongée
- TTD >>> Rue Jean Jaurès
- AD >>> Rue du Marchais
- AG >>> Chemin de Laval (route désaffectée)
- AG >>> Traversée de la Rue des Rameaudes (*sur commune de Laval-en-Brie*)
- AD >>> Chemin de la Voulzie (*sur commune de Laval-en-Brie*)
- AG >>> Descente chemin vers rue des Sources (*sur commune de Laval-en-Brie*)
- AD >>> Rue des Sources (*sur commune de Laval-en-Brie*)
- AD >>> Remontée vers Chemin des Sources (*sur commune de Laval-en-Brie*)
- AD >>> Chemin des Sources (*sur commune de Laval-en-Brie*)
- AG >>> Chemin rural (*sur commune de Laval-en-Brie*)
- AD >>> Rue Grande du Buisson (*sur commune de Laval-en-Brie*)
- TTD >>> Rue de l'Ecole
- TTD >>> Traversée carrefour Rue de l'Ecole / Rue de l'Aiglon
- TTD >>> Rue de l'Ecole
- AG >>> Chemin des Bachottes
- AD >>> Chemin rural
- AG >>> Chemin rural
- TTD >>> Chemin rural
- TTD >>> Traversée du CD 403 >>> **SECURISATION 2**
- TTD >>> Chemin rural
- AD >>> Chemin des Ardillières
- AG >>> Rue de Verdun >>>> **RAVITAILLEMENT 2**
- AD >>> Chemin des Echeliers
- AD >>> Chemin des Sables
- AG >>> Rue de Verdun
- TTD >>> Carrefour Rue de Verdun – Rue de Seine / CD 18 >>> **SECURISATION 3**
- TTD >>> Rue de Seine
- AD >>> Sentier des Prés de Seine
- AD >>> Entrée du stade
- **Arrivée** : Stade de Pontville